Département d'Eure-et-Loir, commune de

Goussainville



Plan local d'urbanisme

Pos initial approuvé le 18 février 1988

1ère modification approuvée le 31 octobre 1990, 2º modification approuvée le 17 janvier 1992, 3º modification approuvée le 16 décembre 1993, 4º modification approuvée le 20 mars 1998, 5º modification approuvée le 5 janvier 2006

Plu prescrit le 26 juin 2015 **Plu arrêté le 22 janvier 2019** Plu approuvé le Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2019 arrêtant le plan local d'urbanisme de la commune de Goussainville

> Le maire, Michel Cadot

Servitudes d'utilité publique



Date: Phase: Pièce n°:

11 janvier 2019 Arrêt du projet

Mairie de **Goussainville**, 13, rue de Paris (28410) tél : 02 37 43 27 13 courriel : mairie.goussainville28@orange.fr

agence **Gilson & associés** Sas, urbanisme et paysage 2, rue des Côtes, 28000 Chartres courriel : contact@gilsonpaysage.com

Liste et présentation des servitudes à Goussainville

Servitudes attachées à la protection des eaux AS1

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GeMAPI). Cette nouvelle compétence, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, induit que les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau ainsi que les ouvrages de protection contre les crues sont exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

La commune de Goussainville est alimentée <u>en eau potable par le captage de Saint-</u> Lubin-de-la-Haye.

Servitudes d'alignement EL7

Quatre plans d'alignement sont présents sur la commune :

Centre-bourg de Goussainville :

- RD 147/15 du 25/05/1853
- RD 305/2 du 29/11/1899

Hameau de Champagne:

- RD 305/2 du 26/05/1900

Hameau de Orval:

- RD 305 du 04/04/1891 (bleu)

Servitudes relatives aux relations aériennes T7

La commune est soumise à la servitude aéronautique T7. La servitude **T7** s'applique à tout le territoire national en dehors des zones définies par les servitudes **T4 – T5**.

| Symbole | Nom officiel de la servitude | Texte de référence | Acte d'institution | Objet de la servitude | |
|---------|---|--------------------|----------------------|--|--|
| Т7 | Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement | | Arrêté et circulaire | Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome | |

Servitudes relatives aux canalisations de gaz 13

La commune est également concernée par des installations de surface annexes aux canalisations de transport exploitées par GRT gaz :

| Postes | | | | | | | | |
|---------------------|--------------------|-----------------|--|--|--|--|--|--|
| Nom | Туре | PMS amont (bar) | | | | | | |
| | Comptage livraison | 67,7 | | | | | | |
| Goussainville 28185 | Comptage livraison | 67,7 | | | | | | |
| | Détente | 67,7 | | | | | | |

GRT Gaz a réalisé une étude de sécurité en cours de révision et dispose d'une estimation des distances d'effets en cas d'accident, en deçà desquelles les implantations ont vocation à être limitées. Ces distances d'effets jointes ne constituent pas des SUP pour l'instant (même si leur non-prise en compte engage la responsabilité de la commune). Cependant, elles ont vocation à le devenir lorsque les préfets de département auront pris leurs arrêtés de servitudes (en 2015 ou 2016 selon les communes).

Distances d'effets associées aux canalisations de transport de gaz :

| Nom | Diamèt re Nomin al (mm) | Pressio n Maxima le de Service (bar) | Traver se ou impact e la comm une | Distances d'effets | | | | | |
|--|-------------------------------------|---|--|---|--|--|--|--|---|
| | | | | Scénario de <u>rupture (scénario majorant)</u> | | Scénario de petite brèche (scénario réduit) | | | |
| | | | | Zone des effets létaux significatif s (en m) | Zone des effets létaux (en m) | Zone des effets irréversibles (en m) | Zone des effets létaux significatifs (en m) | Zone des effets létaux (en m) | Zone des effets irréversible s (en m) |
| DN 200- 1976 St/illiers/Ch artres | 200 | 67,7 | Travers e | 35 | 55 | 70 | 5 | 5 | 5 |
| DN 80- 1976 Brt Goussainvil le | 80 | 67,7 | Travers e | 5 | 10 | 15 | 5 | 5 | 5 |

Source: GRTgaz - étude de dangers de mars-14

<u>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements l4 -</u> Électricité

La commune du Goussainville est concernée par des ouvrages de distribution d'électricité haute et très haute tension (>50 000 volts) du réseau public de transport d'électricité : Liaison 225kV N°1 ARPENTS (LES) – BONNIERES – RICHEBOURG Liaison 225kV N°1 ARPENTS (LES) – MEZEROLLES – RICHEBOURG

Groupe Maintenance Réseaux RTE – GMR Sud-Ouest 07 avenue Eugène FREYSSINET 78286 GUYANCOURT CEDEX

La société RTE rappelle particulièrement que les servitudes 14 ne sont pas compatibles avec un espace boisé classé et que dans le cas d'un surplomb de ligne, un déclassement s'impose. Les largeurs à déclasser sous les lignes sont les suivantes :

05m de part et d'autre de l'axe des lignes souterraines ;

20 mde part et d'autre de l'axe des lignes 45kV;

30 m de part et d'autre de l'axe des lignes 63kV et 90kV;

40 m de part et d'autre de l'axe des lignes 2*63kV et 2*90kV;

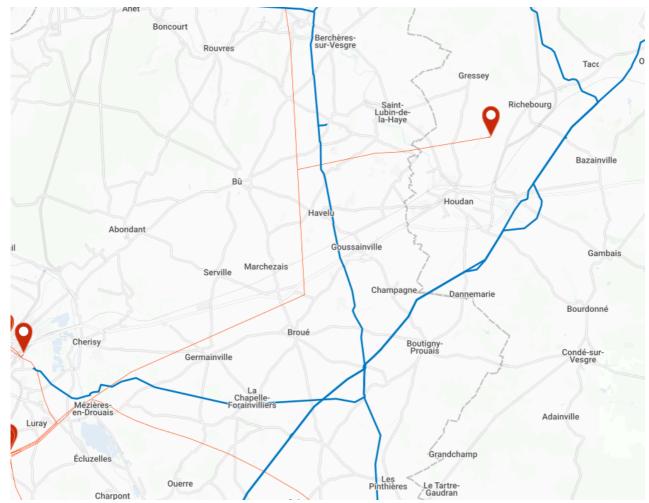
40 m de part et d'autre de l'axe des lignes 150kV;

40 m de part et d'autre de l'axe des lignes 225kV;

80 m de part et d'autre de l'axe des lignes 2*225kV;

50 m de part et d'autre de l'axe des lignes 400kV;

100 m de part et d'autre de l'axe des lignes 2*400kV.



Réseau de transport électrique en rouge et de transport de gaz en bleu Source : Open Data Réseaux Énergies - https://opendata.reseaux-energies.fr

Servitudes relatives aux voies ferrées T1

La commune de Goussainville est traversée par la ligne 395000 de Saint-Cyr à Surdon. SNCF Immobilier Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad 44000 Nantes

